



Premium

Information produit pour véhicules d'occasion
jusqu'à 7 ans – 150.000 km

6 mois
12 mois
24 mois



CarGarantie[®]

takes the risk out 



I. Directives de garantie

Véhicules assurables

CG Car-Garantie Versicherungs-AG assure à son nom tous les **véhicules d'occasion** des marques suivantes jusqu'à 3,5t de PTAC, vendus par ses partenaires :

- | | |
|---------------|-----------------|
| - Alfa Romeo | - Lancia |
| - Audi | - Land Rover |
| - BMW | - Lexus |
| - Chevrolet | - Mazda |
| - Chrysler | - Mercedes-Benz |
| - Citroën | - Mini |
| - Dacia | - Mitsubishi |
| - Daihatsu | - Nissan |
| - Dodge | - Opel |
| - Fiat | - Peugeot |
| - Fiat-Abarth | - Porsche |
| - Ford | - Renault |
| - Honda | - Seat |
| - Hyundai | - Skoda |
| - Infiniti | - Smart |
| - Isuzu | - SsangYong |
| - Iveco | - Subaru |
| - Jaguar | - Suzuki |
| - Jeep | - Toyota |
| - Kia | - Volvo |
| - Lada | - VW |

Durée de la garantie

Une garantie de **6 mois, 12 mois ou 24 mois** peut être attribuée à tous les véhicules d'occasion durant les **7 ans** qui suivent la première mise en circulation et avec un kilométrage maximal de **150.000 km** lors de la conclusion de l'accord de garantie.

Conclusion de la garantie

L'accord de garantie peut exclusivement être contracté lors de la vente du véhicule.

La garantie prend effet à la date de livraison du véhicule au client.

L'accord de garantie doit être conclu par

www.CGWEBlu.lu.

La date de livraison est mentionnée sur l'accord de garantie. Cet accord est imprimé et signé en 2 exemplaires : l'un pour le client et l'autre à conserver par vous, le garage vendeur.

Exclusions de la garantie

Aucune garantie ne peut être établie pour les véhicules :

- qui ne correspondent pas aux directives de garantie de ce programme ;
- utilisés à des fins professionnelles pour le transport de personnes ou de marchandise comme taxis, navette, véhicules de location, auto-écoles, véhicules de service public (p.ex. police, pompiers), véhicules de livraison, de service rapide et de colis, de transport de personnes malades ;
- cédés à des revendeurs ;
- immatriculés au nom du représentant ;
- non-immatriculés dans les pays de l'U.E., la Suisse et la Norvège ;
- spéciaux ou séries spéciales équipées d'agrégats augmentant la puissance ou ayant subi des transformations (p.ex. Chip-Tuning) ;
- ayant plus de 8 cylindres ;
- qui ne sont pas repris dans la liste des marques assurables.

Sur demande, une garantie peut être établie en dérogeant aux directives susmentionnées. CarGarantie en donne son accord.

En cas de violation de ces directives, CarGarantie est en droit d'exiger la réparation d'éventuels préjudices causés par le partenaire contractuel.



II. Conditions

Durée de la garantie

La garantie a une durée de **6, 12 ou 24 mois**, sans limite de kilométrage.

Validité de la garantie

La garantie est valable en Europe.

Transmissibilité

La garantie est liée au véhicule et revient ainsi au nouvel acquéreur lors de la revente du véhicule à un particulier.

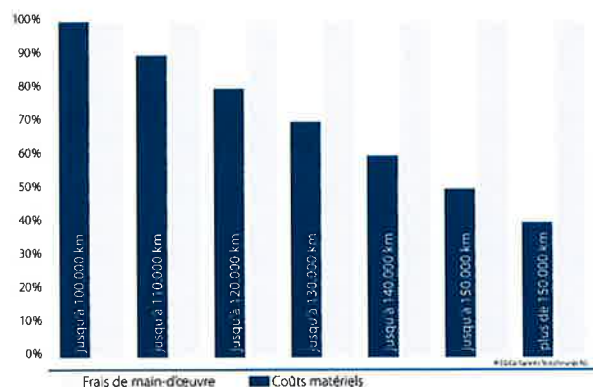
Etendue de la garantie

Vous trouverez les informations détaillées sur l'étendue de la garantie **Premium** à la page suivante.

Remboursement

En fonction des temps de travail de référence du constructeur, CarGarantie rembourse le tarif client actuel à 100%.

CarGarantie rembourse le coût des pièces couvertes par la garantie sur base des prix conseillés par le constructeur/l'importateur (UPE), **avec une remise de 10%**, tenant compte de la dégressivité suivante :



Pour les véhicules ayant **plus de 200 KW**, le remboursement des frais par cas de dommage sera limité à **€ 10.000**.

Pour les véhicules ayant au moment du sinistre plus de **7 ans** comptant de la première mise en circulation, le remboursement des frais par cas de dommage sera limité à **€ 2500**.

Maintien de la garantie

L'acheteur est dans l'obligation d'effectuer les travaux d'entretien et d'inspection par des experts, comme décrits ou prescrits dans le manuel, et conformément aux consignes du constructeur. Il est recommandé de réaliser chez le garage vendeur/donneur de garantie ou dans un atelier agréé par le constructeur, les travaux d'inspection et d'entretien en utilisant des pièces originaux et des lubrifiants et liquides préconisés par le constructeur.

Un règlement rapide

En cas de panne mécanique un diagnostic est établi à la demande du preneur de garantie.

Vous informerez CarGarantie des frais de réparation par téléphone ou par CGWEBline, **avant d'effectuer toute réparation**.

Si le véhicule se trouve dans un atelier externe, le preneur de garantie lui-même ou l'atelier externe prendra contact avec CarGarantie **avant toute réparation**.

Afin de traiter correctement le dossier, nous avons besoin des informations suivantes :

- le numéro de châssis et le numéro de garantie
- le kilométrage actuel
- la date de la panne mécanique
- les pièces à remplacer et les frais de main d'œuvre
- intervalles d'entretien

Si nécessaire, un expert indépendant peut être mandaté.

Une acceptation de prise en charge des travaux de réparation sera donnée par CarGarantie, conforme aux conditions de garantie.

Après acceptation et réparation vous enverrez à CarGarantie la facture détaillée conforme les conditions de garantie.

Si souhaité par notre service technique, elle sera accompagnée d'une copie de la facture du dernier entretien effectué.

Remarques

Les conditions de garantie **Premium** sont applicables.

CarGarantie décompte les dommages liés à la garantie directement avec l'atelier ayant effectué les travaux sans que le bénéficiaire de la garantie ait à avancer les frais. Si toutefois il devait avancer le montant des réparations (dans la plupart des cas pour des dommages survenus à l'étranger), CarGarantie lui rembourserait directement les frais liés à la garantie.

III. Couverture Premium



Système d'échappement : radiateur EGR; collecteur d'échappement; filtre à particules/à suies; filtre DPNR; composants électroniques du système d'antipollution; catalyseur



Pont / boîte de transfert : bride d'entraînement; carter de pont / de boîte de transfert; pièces internes du pont / de la boîte de transfert



Système de freinage : capteur de régime ABS; unité hydraulique ABS; calculateur ABS; limiteur de freinage; correcteur de freinage; servofrein; conduite de frein; étrier de frein; levier de frein à main; maître cylindre de frein; régulateur de pression hydropneumatique; accumulateur de pression hydropneumatique; cylindre de roue du frein à tambour; pompe à vide



Installation électrique : ordinateur de bord; câblage électrique du système d'injection électronique; composants électroniques du système d'allumage; alternateur; poulie à roue-libre d'alternateur; régulateur de tension de l'alternateur; pulseur de chauffage / de ventilation; combiné instruments; commodo; avertisseur sonore; démarreur; alterno-démarreur; calculateurs (sauf navigation, éclairage, suspension, multimédia, radar); relais de/boîtier de préchauffage; pompe lave-glace; moteur d'essuie-glace; faisceau allumage HT



Système de régulation dynamique du véhicule : capteur de pression de freinage; boîtier de gestion ESP; capteur de lacet; capteur d'angle de braquage; capteur d'accélération transversale; capteur de régime de roue; boîtier de gestion de contrôle de traction



Climatisation : compresseur de climatisation; condenseur de climatisation; conduite de climatisation; ventilateur de climatisation; calculateur de climatisation; évaporateur de climatisation; tableau de commande de climatisation automatique; embrayage électromagnétique du compresseur



Électronique de confort : moteur de lève-glace; interrupteur de lève-glace; boîtier de gestion de lève-glace; filaments de dégivrage du pare-brise (sauf ruptures mécaniques); filaments de dégivrage de lunette arrière (sauf ruptures mécaniques); moteur de toit-ouvrant; interrupteur de toit-ouvrant; boîtier de gestion du toit-ouvrant; moteur de rétroviseur électrique; commande de réglage de rétroviseur; serrure de porte / de hayon; module de gestion de porte; moteur de verrouillage centralisé; interrupteur de verrouillage centralisé; boîtier de gestion de verrouillage centralisé



Système d'alimentation : collecteur d'admission; pompe d'injection; composants électroniques du système de gestion moteur; pompe haute-pression; compresseur d'air de suralimentation; pompe à carburant; réservoir; turbocompresseur; pompe de gavage



Couverture complémentaire pour voitures à propulsion électrique ou hybride

Propulsion électrique : source de chaleur électrique pour chauffage de l'habitacle; servofrein électrique; compresseur de climatisation électrique; moteur électrique de propulsion; chargeur embarqué (toutefois sans le câble de recharge); faisceau haute tension; ventilateur de refroidissement pour la batterie de propulsion; électronique de puissance de propulsion; transformateur pour les systèmes de bord; calculateur de la batterie de propulsion; onduleur pour le système de bord



Transmission : arbre de roue; joint homocinétique d'arbre de roue; capteur de régime (ASR/régulation d'anti patinage à la traction); accumulateur de pression (ASR/régulation d'anti patinage à la traction); unité hydraulique (ASR/régulation d'anti patinage à la traction); arbre de transmission; pompe d'alimentation (ASR/régulation d'anti patinage à la traction); palier intermédiaire (arbre de transmission); roulement de roue; boîtier de gestion (ASR/régulation d'anti patinage à la traction)



Système de refroidissement : vase d'expansion; échangeur de chaleur du chauffage; moteur de ventilateur de radiateur; coupleur de ventilateur; thermo-contact; thermostat; boîtier de thermostat; radiateur de refroidissement (moteur); pompe à eau; pompe à eau supplémentaire



Direction : conduite de refoulement; Blocage de direction électrique; moteur électrique d'assistance de direction; composants électroniques de la direction; pompe hydraulique (direction); rotule de direction; boîtier de direction avec toutes ses pièces internes; soufflet de direction; réservoir d'huile; barre d'accouplement



Moteur : carter de joint torique; support moteur hydraulique; pièces internes en liaison avec le circuit de lubrification; radiateur d'huile moteur; support moteur; bloc moteur; carter arbre à cames; contacteur de pression d'huile; carter de filtre à huile; capteur de niveau d'huile; carter d'huile; joint de carter d'huile; poulie; damper / amortisseur de vibrations; volant d'inertie moteur / plateau d'entraînement avec couronne dentée; galet-tendeur de courroie de distribution; carter de chaîne de distribution; courroie de distribution; galet enrouleur pour courroie de distribution; joint de queue de soupape; culasse; joint de culasse



Boîte de vitesses manuelle / automatique : plateau d'entraînement; butée d'embrayage; double embrayage de la boîte à double embrayage; convertisseur de couple; mécanisme d'embrayage (diaphragme); tringle de commande; radiateur d'huile de boîte; carter de boîte de vitesses; pièces internes de la boîte de vitesses manuelle ou automatique; cylindre émetteur d'embrayage; cylindre récepteur d'embrayage; actionneur d'embrayage; actionneur de boîte; levier de sélecteur; boîtier de gestion de la boîte automatique; boîtier de gestion de la boîte de vitesses robotisée; levier sélecteur de BVA



Protection des occupants : airbag; calculateur d'airbag; capteur de collision; connecteurs électriques; prétensionneur de ceinture; calculateur de prétensionneurs de ceintures; faisceau de câbles; unité de contact de volant; capteur de pression des pneumatiques; calculateur de pression des pneus; capteur de présence de siège; calculateur de système d'alerte de collision; calculateur d'assistant de maintien de voie



Propulsion hybride : pompe à eau électrique pour la propulsion hybride; moteur électrique de propulsion hybride; calculateur électronique pour batterie de véhicule hybride; chargeur embarqué "plug-in" (toutefois sans le câble de recharge); générateur pour la propulsion hybride; transmission de la propulsion hybride; transformateur haute-tension CC/CC; câbles haute-tension; refroidisseur de batterie hybride; électronique de puissance de la propulsion hybride; ventilateur de batterie hybride; transformateur; calculateur de la propulsion hybride; onduleur pour le système hybride; transformateur 12V CC/CC



IV. Informations générales

Vos avantages en tant que partenaire

- une communication claire par rapport à la garantie
- vous répondez aux dispositions légales relatives à la garantie
- fidélisation avancée de la clientèle
- augmentation du taux de remplissage de l'atelier
- augmentation du chiffre d'affaires et du revenu
- règlement rapide
- enregistrement facile
- satisfaction de la clientèle croissante
- garantie dans toute l'Europe
- garantie transmissible à la vente du véhicule
- maintien des liquidités

Les avantages pour vos clients

- des attentes claires par rapport à la garantie
- garantie sur des pièces mécaniques indispensables au bon fonctionnement du véhicule
- garantie transmissible à la vente du véhicule
- garantie dans toute l'Europe
- règlement direct des frais entre le garage réparateur et CarGarantie
- couverture pour un nombre de pannes mécaniques illimité

Contact

Nos collaborateurs se tiennent à votre disposition du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Sinistres
+352 26 00 87 97
schaden-lu@cargarantie.com

ServiceCenter
+352 26 00 87 97
info@cargarantie.lu

CG Car-Garantie Versicherungs-AG
Division Luxembourg

Gündlinger Straße 12 D-79111 Freiburg
Administration :
Ruiterschool 6 B-2930 Brasschaat
Tel.: +352 26 00 87 97 • Fax: +352 26 00 87 47
info@cargarantie.lu • www.cargarantie.com





Premium

Garantie

pour véhicules d'occasion jusqu'à 7 ans - 150.000 km

	0-116 CV	117-150 CV	151-210 CV	à pd 211 CV
6 mois	€ 149,-	€ 201,-	€ 285,-	€ 450,-
12 mois	€ 230,-	€ 309,-	€ 437,-	€ 690,-
24 mois	€ 390,-	€ 525,-	€ 744,-	€ 1.173,-

Taxe d'assurance incluse. Primes en euro valables pour la durée de la garantie.

Supplément de 10 € par mois sur les primes ci-dessus pour les véhicules à partir de 2,8 tonnes (PTAC).

Supplément de 50% sur les primes mentionnées pour les véhicules qui sont équipés d'une installation GPL ou gaz naturel.

Supplément de 10% sur les primes mentionnées pour les véhicules à propulsion hybride.

Supplément de 10% sur les primes mentionnées pour les véhicules à propulsion électrique.